

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal n° 41-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	06/07/2020
Présents	15
Absents	8
Procurations	4
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du vingt mai deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier de MIREPOIX (ARIEGE) le **dix juillet deux mille vingt à dix heures**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, Jean Luc PEISER

Procurations : Marie-Christine JOLIBERT à Pierre ROUGÉ, Mylène ROUCH à Monique LE MINEZ, Maria ALEXANDRE à Christian PORTET, Nicolas COMTE à René BARON,

Absents : DILLON Valérie, BOULBES Loïc, JOLIBERT Marie-Christine, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Fixation de l'indemnité mensuelle du Maire des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
 Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu La délibération 12-2020 de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constate l'élection de 4 Adjointes,

Vu Les arrêtés en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués,
 Conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du Maire est de droit et sans débat, fixée à son maximum (51,6% de l'indice brut terminal 1027),

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Monsieur le Maire rappelle que pour la commune de Mirepoix, dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint ne peut dépasser 19,8 % (indice brut terminal 1027), et 6 % (indice brut terminal 1027) pour un Conseiller Municipal Délégué.

Enveloppe Globale :

Fonction	Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité	Total brut mensuel en Euros
Maire	CAUX Xavier	51,6	2 006,93
1 ^{er} Adjoint	PORTET Christian	19,8	770,10
2 ^{ème} Adjoint	DILLON Valérie	19,8	770,10
3 ^{ème} Adjoint	LE MINEZ Monique	19,8	770,10
4 ^{ème} Adjoint	BOULBES Loïc	19,8	770,10
Enveloppe globale			5 087,33

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

Décide à la majorité avec effet au 26 mai 2020 de répartir l'enveloppe globale entre le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux Délégués de la manière suivante :

- **40.46 % pour le Maire,**
- **15.53 % pour les Adjointes,**
- **4.70 % pour les Conseillers Municipaux Délégués**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

Fonction	Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité	Total brut mensuel en Euros
Maire	CAUX Xavier	40,46	1 565.41
1 ^{er} Adjoint	PORTET Christian	15.53	600.68
2 ^{ème} Adjoint	DILLON Valérie	15.53	600.68
3 ^{ème} Adjoint	LE MINEZ Monique	15.53	600.68
4 ^{ème} Adjoint	BOULBES Loïc	15.53	600.68
Conseiller Municipal Délégué	BARON René	4.70	182.02
Conseiller Municipal Délégué	ROUGÉ Pierre	4.70	182.02
Conseillère Municipale Déléguée	JOLIBERT Marie-Christine	4.70	182.02
Conseiller Municipal Délégué	VALETTE Michel	4.70	182.02
Conseillère Municipale Déléguée	ANDRIEU Christelle	4.70	182.02
Conseillère Municipale Déléguée	ALEXANDRE Maria	4.70	182.02
TOTAL			5 087.05

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com